

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2024

DCM240222_003

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette déli-
bération a été affiché à la porte
principale de la mairie le :

28 FEV. 2024

Que la convocation a été faite le
16 février 2024

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présent :	34
Représentés :	7
Absents :	4
Total des votes :	41

Le Maire



Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février le conseil municipal
de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur
RAMASSAMY Laurent, Madame CEVAMY Primilla, Monsieur
CONSTANT Jean-Paul, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur
PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye,
Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-
Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN
Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX
Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse
Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER
Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie,
Monsieur MAILLOT Serge René, Monsieur SOUBAYA
PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame
POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle,
Madame BENOIT Sabrina, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey,
Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie
Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA
Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SINARETTY
RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange,
Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame SOUPOU Alexa, Monsieur NAZE Gilles, Madame
SABABADY Marie Josette, Monsieur SAÏD Moussa, Madame
PRAUD Elodie, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT ABSENTS :

Madame PAYET Catherine Anne, Madame DIJOUX Sabrina, Madame
NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINAMA Sydney

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir
cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

**DCM240222_003 - RAPPORT SUR LA SITUATION
DEVELOPPEMENT DURABLE**

EN MATIERE DE

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales ;*

Dans le cadre de l'article 255 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application N° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettent les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

La ville a souhaité définir son plan de développement durable à travers 4 axes thématiques :

- Ⓟ Axe 1 : préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- Ⓟ Axe 2 : lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Ⓟ Axe 3 : permettre l'épanouissement de tous les êtres humains, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Ⓟ Axe 4 : fonder les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport vous est présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- Prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable sur la commune pour l'exercice 2023.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le

28 FEV. 2024



Le Maire

Joé BEDIER